

Organisme de formation

UFCV Mulhouse - En partenariat avec **ARIENA**
13 Porte du Miroir – 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 88 15 52 35
formationpro-al@ufcv.fr
N° déclaration d'activité : 11750896975
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Siret : 775685621 0125

Lieu de la formation

UFCV MULHOUSE et ARIENA SELESTAT
▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Diplôme d'Etat de niveau III : Arrêtés du 18 avril 2002 ; du 24 février 2003 ; JO du 29 mars 2003 (Annexes au BOJS n°16 du 17 avril 2003)

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 53982

N° fiche RNCP : 4900

Code CPF : 242192

Débouchés : Vous êtes reconnu comme professionnel de l'animation. Vous exercez principalement dans le cadre associatif et auprès des collectivités territoriales ou d'entreprises de l'économie sociale. Vous pouvez être désigné comme : animateur-coordonateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, agent de développement, responsable de secteur.

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 09 mai 2022

Date de fin : 08 février 2024

▶ **Enseignement théorique** : 700 heures soit 35 heures par semaine

▶ **Stage en milieu professionnel** : reste du temps et vacances scolaires

▶ **Durée totale de la formation** : 20 mois

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

Engagement qualité des formations

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Coûts

Frais d'inscription : 30€

Coût de la formation : 8000€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Exigences préalables à l'entrée en formation

- Avoir 18 ans
- Posséder le PSC1 (ou AFPS ou titre équivalent)
- Être titulaire de l'une des qualifications et/ou expériences suivantes :
 - > Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum
 - > Attester d'un niveau IV et justifier d'une expérience d'animation de 6 mois minimum
 - > Attester d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)
 - > Attester d'un diplôme homologué de niveau III (enregistré au répertoire national des certifications professionnelles)

Les personnes non titulaires de l'un de ces diplômes doivent réussir le test d'exigences préalables.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

Conditions d'admission

Dossier de candidature comprenant :

- > Un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation
- > Un document synthétique (4 à 6 pages) décrivant et analysant votre expérience en animation
- > Une lettre présentant les motivations pour le métier d'animateur et pour la formation envisagée.

▶ **Lieu** : UFCV MULHOUSE

▶ **Sélections** : nous contacter

Test écrit (3h) : Synthèse de documents liés au domaine de l'animation. Etude de cas ou réflexion autour d'un sujet d'actualité.

Entretien (45min) : Entretien de motivation au regard du parcours et du projet professionnel

Objectifs et contenus de la formation

▶ **Objectifs :**

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation.
- Participer au diagnostic du territoire et piloter la mise en œuvre de projets
- Favoriser les relations entre les familles et les différents partenaires locaux.
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini.
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social.
- Gérer un accueil de loisirs et une équipe d'animation.

▶ **Contenus :**

- Connaissance des publics, et particulièrement le public enfant et jeune.
- Environnement social de l'animation.
- Méthodologie de projets.
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques, sport.
- Organisations d'événementiels et d'actions ayant comme support le jeu.
- Éléments de droit (travail, civil et pénal).
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits).
- Direction d'un accueil collectif de mineurs.

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

- ▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.
- ▶ L'action de formation dispose :
 - d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
 - d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
 - d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.
- ▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.
- ▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation peuvent être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS.

Les modules :

- Module A « Environnement socio-professionnel »
- Module B « Montage de projet »
- Module C « Pilotage de projet »
- Module D « Accompagnement d'équipe et formation »
- Module E « Réseau et travail partenarial »

Référentiel de certification :

- UC1 – Être capable de concevoir un projet d'action
- UC2 – Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 – Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC4 – Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité (étude de cas)

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Retrait des dossiers de candidature

- ▶ Retrait des dossiers à partir d'août 2021
- ▶ Clôture des inscriptions : 04 avril 2022

